

## Les accidents du travail et les maladies professionnelles

RÉF. PRH-AGH00-F041

Présentiel  
2 jours - 14h

Lieu  
Amiens, Toulouse

Public

Professionnel des Ressources Humaines

Niveau : Fondamental

Prérequis recommandés  
Aucun

### Objectifs de la formation

Savoir analyser et interpréter les différents indicateurs de suivi de la gestion des immobilisations

### Moyens pédagogiques

#### A la charge du MiPih

- Support pédagogique fourni : imprimé

### Programme

L'Accident du travail et l'Accident de service

Les Conditions de prise en charge des accidents du travail, de service et de trajet

L'Accident de trajet

Les Maladies professionnelles

L'indemnisation des AT, accidents de service et maladies professionnelles

Le Reclassement professionnel

La Mise à la retraite pour invalidité

Le Temps partiel thérapeutique

La Commission Départementale de Réforme

La Médecine du Travail

### Intervenants

Directeur d'Hôpital honoraire  
Formateur indépendant intervenant au MiPih depuis 2002



### Evaluation des acquis

Le formateur observe la participation du bénéficiaire et évalue les acquis par un tour de table.

Une attestation de fin de formation précisant les acquis de la formation sera remise au stagiaire.

### Méthode pédagogique

Pédagogie basée sur la déclinaison de toute la procédure concernant la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles en s'appuyant sur le support de cours fourni aux participants, qui se compose :

- d'une partie « textes réglementaires »
- d'une partie « documentation »
- d'une partie « jurisprudence »

relatives aux contentieux des Accident de Travail et des maladies professionnelles

### Modalités d'inscription

Les formalités sont consultables sur notre site internet  
<https://www.mipih.fr/formations>

### Accessibilité aux personnes handicapées

Pour toutes personnes en situation de handicap, contactez le service Formation Client, au **05 34 61 50 00**, pour étudier la solution adaptée à votre besoin